REÇU EN PREFECTURE
Le 02 novembre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500361-20261022-D2026002870-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 02/11/2026

Bureau

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 15 octobre 2026 s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

La séance est ouverte à 14h35 et levée à 15h15

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, Mme Marie GRUILLOT, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY

Secrétaire de séance : M. Kevin VEJUX

Procurations de vote : M. Didier PAINEAU donne pouvoir à M. Patrick JACQUES

Délibération n°2026/2026.00287
Rapport n°9 - Soutien 2026 à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Bourgogne Franche Comté (CRESS)

9

Soutien 2026 à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Bourgogne Franche Comté (CRESS)

Rapporteur : Mme Anne FALGA – Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°2	21/10/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Soutien à l'entrepreneuriat »	Montant prévu au BP 2026 : 150 700 € Montant de l'opération : 5 000 €

Résumé : Par une demande déposée en date du 21 septembre 2026, le Président de la CRESS sollicite GBM pour un soutien à hauteur de 5 000 € pour l'appui et l'accompagnement au développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'emploi. Cette action a été soutenue en 2025 à la même hauteur.

I. Contexte

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Bourgogne Franche-Comté (CRESS BFC) rassemble les entreprises de l'ESS pour développer des coopérations, une intelligence commune et porter le projet de l'économie sociale et solidaire. Elle permet aux acteurs publics de mieux appréhender les enjeux globaux du secteur pour les intégrer dans leur stratégie de développement local. Elle soutient le développement économique et social en favorisant la création de richesse (activités et emplois durables non délocalisables).

Elle s'appuie sur la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire à Planoise avec son espace de maturation d'entreprise d'ESS pour mettre en place son plan d'action et de soutien des petites entreprises qui travaillent dans les principes de l'ESS.
Il permet de créer un contexte pour faire évoluer les projets et les entreprises en y apportant une dimension d'expérimentation.

II. Un projet proposé qui comprend 4 volets

Volet 1 : accueil, information, médiation

L'action proposée par la CRESS est à destination de porteurs de projets, d'entreprises en création ou nouvelles, des entreprises qui s'interrogent sur l'ESS. Il s'agit pour GBM de faciliter le développement de ces activités sur son territoire, activités qui répondent à de nombreux besoins non couverts par les autres activités économiques. Elle concerne exclusivement le territoire de GBM.

La CRESS intervient :
- en premier échelon en orientation et en information sur l'environnement de l'ESS pour tous,
- sur des apports techniques spécifiques : procédure pour les sociétés commerciales qui souhaitent rentrer dans le champ de l'ESS et sur l'agrément ESUS.

Il s'agira de suivre des entreprises ou porteurs de projets domiciliés dans la Maison de l'ESS en fonction des besoins.

L'objectif sur ce volet est fixé à 7 porteurs de projets ou entreprises de l'ESS pour 2026

Volet 2 : accompagnement et suivi d'entreprises de l'ESS, coopérations territoriales

Cet axe concerne l'accompagnement de porteurs de projets, d'entreprises en création et le soutien des entreprises de l'ESS existantes en matière de nouveaux projets ou de réorganisation. Ces

accompagnements permettent d'incuber des projets détectés sur le territoire de GBM et qui nécessitent d'être stabilisés.

Les accompagnements sont généralistes en économie d'entreprise et en stratégie d'entreprise. Ils peuvent aussi être orientés vers la mise en place de coopération entre entreprises, de mutualisation de moyens et de compétences par exemple.

L'objectif sur ce volet est fixé à 3 entreprises de l'ESS ou porteurs de projet pour 2026

Les accompagnements et suivi d'entreprises feront l'objet d'un échange préalable avec GBM, pour une évaluation d'opportunité et orientation de l'appui et pour une mise en cohérence et subsidiarité avec les dispositifs existants.

Volet 3 : accueil, information, orientation et accompagnement vers les employeurs de l'ESS

La CRESS participe à plusieurs rencontres pour l'emploi, notamment avec l'APEC, et reçoit en direct des candidats qu'elle conseille, oriente vers les organisations de l'ESS, et met en relation avec les DRH ou services de recrutement de ses adhérents. Plusieurs de ces rencontres ont lieu sur le territoire du Grand Besançon.

L'objectif quantifié est de 40 personnes orientées et/ou accompagnées.

Volet 4 : participation à l'observatoire économique (le baromètre économique)

La CRESS Bourgogne-Franche-Comté, à travers son Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire, contribue à la production et à la diffusion de données et d'analyses relatives aux dynamiques économiques et territoriales. Dans ce cadre, elle réalise notamment des diagnostics et panoramas territoriaux, des analyses comparatives et prospectives, des études thématiques et territoriales, ainsi que des notes de conjoncture, enquêtes et baromètres.
Dans le cadre de son partenariat avec Grand Besançon Métropole, la CRESS Bourgogne-Franche-Comté s'engage à contribuer à la réalisation et à l'enrichissement de l'Observatoire économique – Baromètre économique de Grand Besançon Métropole, notamment par la transmission et le partage de données et d'informations relevant de son champ d'expertise et disponibles à l'échelle du territoire.
Ces coopérations pourront également porter sur la production d'analyses et d'éléments de connaissance permettant d'améliorer l'observation des dynamiques économiques du territoire et de contribuer à la qualité des travaux de l'Observatoire économique porté par Grand Besançon Métropole.

III. Bilan 2025

La CRESS a accueilli 13 organisations ou porteurs de projets dans le cadre des démarches. Pour 5 d'entre elles un appui-conseil et un accompagnement sont réalisés.

IV. Demande de Subvention

Le budget prévisionnel est construit sur une intervention équivalente à 4 jours de chargé de mission sur l'accueil et l'orientation et information (Volet 1) et de 12 jours sur l'appui de projet et entreprises de l'ESS (Volet 2). Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 7 000 €.

CHARGES		PRODUITS	
Achats et prestations externes	300 €	Autofinancement	500 €
Missions réception	150 €	Subventions	
Communication	150 €	QP Etat Région	1 500 €
Ressources Humaines	5 600 €	GBM	5 000 €
QP Frais de structure	800 €		
TOTAL CHARGES	**7 000 €**	**TOTAL PRODUITS**	**7 000 €**

Rappel du soutien financier GBM

Nom de la structure	2023	2024	2025
CRESS BFC	5 000 €	5 000 €	5 000 €

La CRESS est accompagnée sur ce projet depuis 2022 par le biais d'une subvention dont le montant s'élève à 5 000 € par an. Elle sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 5 000 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de la demande.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de la notification de la subvention.
Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :
- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

L'association bénéficiaire devra transmettre à GBM un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2027

A l'unanimité, le Bureau approuve le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à la CRESS BFC à hauteur de 5 000 € pour leur programme d'actions présenté ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 30 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besancon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Président,

Le Conseiller Communautaire Délégué
au numérique, au territoire intelligent
et à la vie étudiante,
Kévin VEJUX

Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT

Maire de Besançon.
Document signé électroniquement